

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Direction générale de l'aviation civile

Lyon, le 4 mars 2019

Direction de la sécurité de l'Aviation civile

Direction de la sécurité de l'Aviation civile Centre-Est

Division Aviation générale

Subdivision Personnels Navigants

Aéro-Club de Morestel
Chemin de L'Aérodrome
38510 ARANDON-PASSINS

Référence : 2018/ *MS6* / AG / PN
Courrier arrivée :

Affaire suivie par : Susana PAULIN
organisme-formation-pn.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr

Tél. 04 26 72 68 85 – Fax : 04 26 72 68 29

Objet : Accusé de réception de déclaration de modification de votre organisme de formation

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la déclaration de modification portant sur l'ajout des cours de formation PPL(A), LAPL(A) Vol de Nuit et le Brevet de Base Avion, de votre organisme de formation, Aéroclub de Morestel, auprès de mes services.

Votre organisme reste enregistré sous le numéro FR.DTO.0055, pour les formations conformes au règlement n°1178/2011 modifié :

Planeur

- Brevet Pilote Planeur
- Autorisation Campagne pour Brevet Pilot Planeur
- Campagne pour SPL
- TMG
- Lancements
- Remorquage de Planeurs
- Voltige

Avion

- PPL(A) / LAPL(A) pratique et théorique
- Vol de Nuit FCL 810

J'ai été informée que votre organisme de formation proposera la formation nationale suivante :

- Brevet de base avion

Cet accusé réception remplace celui qui vous a été envoyé le 24 avril 2018 (réf: 2018/2346/SR/AG/PN).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le chef de la Subdivision Personnes Navigants
Sylvie Lefebvre

